

Certificat d' Aptitudes Professionnelles Agricoles

- **PRODUCTIONS HORTICOLES :**
productions florales et légumières, pépinières
- **TRAVAUX PAYSAGERS**

Objectifs



- ▶ **Former des ouvriers qualifiés maîtrisant les gestes professionnels.**

Les objectifs du stagiaire sont d'acquérir des connaissances générales, économiques et techniques.

Il devra être apte à :

- ↪ exécuter des tâches techniques
- ↪ s'insérer dans la vie professionnelle et sociale
- ↪ travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Admission



- ▶ **Après soit :**

- * une classe de 3^{ème} générale.
- * une classe de 3^{ème} d'orientation professionnelle ou préparatoire.

Dans tous les cas, **satisfaire à l'entretien d'entrée** (information, motivation du jeune).

Déroulement



- ▶ **Durée :** 2 années scolaires en alternance au rythme de 15 jours au centre et 15 jours en entreprise soit **74 semaines**.

- Formation professionnelle et générale à l'établissement.....**34 semaines**
- Stages en entreprise... ..**40 semaines**

- ▶ **Statut :** Scolaire ; convention de stage signée par l'établissement, les parents, le jeune et le maître de stage.

Validation



- ▶ **Composition de l'examen :**

- Epreuves Continues au cours des deux ans de formation
(*Contrôle continu de formation : CCF*) **60 %**
- Epreuves finales en fin de deuxième année **40 %**

Débouchés



- ▶ **Secteur :**

L'activité pourra s'exercer dans les entreprises de production de la filière horticole (floriculture, pépinière, maraîchage) et des travaux paysagers.

- ▶ **Emploi :**

Le titulaire du CAPA, après un temps d'adaptation dans l'entreprise sera capable de réaliser les différentes tâches du métier, dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique.

- ▶ **Poursuite d'études :**

Le Jeune pourra, sous certaines conditions, poursuivre ses études vers un BEPA, BPA ou un Bac Professionnel (sous réserve d'un excellent dossier scolaire).



Le Programme

► Le Programme de la formation



Modules	Intitulé
MC1	Expression française et communication
MC2	Traitement des données mathématiques
MC3	Education physique et sportive, santé et sécurité
MC4	Monde actuel
	Langue vivante : anglais
MP1	Entreprise et vie professionnelle
MP2	Bases scientifiques des techniques professionnelles
MP3	Techniques et pratiques professionnelles
MAP	Module d'Approfondissement Professionnel
Animation	Mener un projet d'animation en prenant appui sur le milieu social et la vie associative.
Alternance	Etudes et enquêtes de stage
"	Visites et interventions suivant les thèmes et les temps forts.

La vie en Entreprise



► La vie en entreprise

- La convention de stage :

Les jeunes effectuent des stages en entreprise sous couvert d'une convention de stage. Celle-ci définit :

- * **Le temps de travail : 35 h** de travail pratique sur l'entreprise.
- * **Le temps consacré aux études de stage : 4 h** par semaine.

- Le suivi des jeunes en stage :

Les partenaires de la formation (élève, parents d'élèves, maîtres de stage, formateurs) échangent entre eux au moyen d'un **cahier de liaison**.

De plus, des **suivis réguliers en entreprise** par les formateurs permettent de faire le point sur la formation du jeune tant en stage qu'à l'établissement.

**La recherche du maître de stage se fait après l'inscription
en collaboration avec les formateurs .**

La vie au Centre



► La vie au Centre de Formation

- L'Internat :

Le centre accueille garçons et filles en internat pendant la semaine de classe. Celle-ci commence le lundi à 9 h 45 et finit le vendredi à 16 h 30.

- Les Activités en soirée :

Chaque soir de la semaine sont prévus : un temps d'étude, une activité détente (télévision, vidéo), une activité socioculturelle (théâtre...) et une activité informatique ou CDI.

Le coût de la formation



► Le coût de la Formation (pour l'année 2008.2009)

- Les frais d'inscription s'élèvent à 50 € et la participation financière des familles à 1 687 € /an.
- Un dossier de demande de bourse nationale est remis aux parents fin juin. En fonction des revenus et des charges de famille, de 5 à 12 parts de bourse ainsi que des aides peuvent être attribuées aux parents.